

International

CHOOSE FRANCE, VRAIMENT ? L'AFRIQUE FACE À LA HAUSSE DES FRAIS UNIVERSITAIRES

Bechar Benmoumen

30/06/2026

La hausse des droits d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union européenne, et notamment d'Afrique, s'inscrit dans un contexte où la question migratoire occupe une place centrale dans le débat politique. En rappelant l'évolution du champ de l'éducation en Afrique, Bechar Benmoumen, consultant en intelligence stratégique et chercheur, analyse les visées et les conséquences économiques, politiques et sociales de ces choix contreproductifs.

Rentrée 2026, un étudiant ivoirien, sénégalais ou marocain se portant candidat pour la première fois en licence dans une université publique française devra officiellement s'acquitter de 2895 euros de droits d'inscription, là où un de ses homologues français ou européen en paie 178. En master, la facture atteindra 3941 euros. Ces montants, fixés par le [décret n°2026-385](#) publié au printemps dernier, donnent corps à une mesure présentée dans le cadre du plan gouvernemental « [Choose France for Higher Education](#) ».

Les droits différenciés existent en réalité depuis le plan « [Bienvenue en France](#) » de 2019, mais étaient jusqu'ici restés largement théoriques. Libres d'exonérer leurs étudiants, les universités en avaient massivement usé, si bien que seuls 10% environ des étudiants concernés s'en acquittaient effectivement. Le décret affirme explicitement mettre fin à cette soupape. En plafonnant les exonérations à 30% des étudiants extracommunautaires dès la rentrée 2026, puis à 20% à l'horizon 2028, le texte rend la règle effective et la généralise. La mesure vise tous les ressortissants de pays hors Union européenne désirant rejoindre une université publique française. Elle touche en premier lieu les [étudiants africains](#) (Maghreb et Afrique subsaharienne), qui représentaient un peu moins de la moitié des effectifs étrangers accueillis en France en 2024.

Cette décision intervient dans un paysage éducatif africain en pleine mutation depuis les vingt

dernières années. La démographie du continent nourrit une demande de formation que les systèmes nationaux peinent à absorber, dans une région où **9% seulement des jeunes en âge d'étudier** accèdent à l'enseignement supérieur, et cette pression alimente de longue date une mobilité vers l'étranger. L'offre s'est diversifiée. Des pôles d'excellence ont émergé sur le continent, comme au Maroc ou au Rwanda. Des puissances émergentes ont investi le terrain *via* des politiques de bourses de grande ampleur à l'instar de la Chine ou de la Turquie. La France, qui fut longtemps un passage presque obligé pour les élites francophones africaines, ne constituera bientôt peut-être plus qu'une destination parmi d'autres.

C'est à cette double lumière que cette note examine les effets du décret. Une première question porte sur son impact dans un marché de l'enseignement supérieur africain en recomposition, où la position française se trouve fragilisée par la montée de capacités régionales et par l'arrivée de nouveaux acteurs. Le second point porte sur ce que cette décision dit du recalibrage des relations entre la France et l'Afrique. En soldant une forme de quasi-gratuité héritée d'une relation « privilégiée », dont bénéficiaient largement les ressortissants de ses ex-colonies, la France revient sur une générosité de longue date qui faisait office de quasi-exception dans l'offre d'enseignement supérieure occidentale, au nom de l'équité budgétaire et d'une maîtrise assumée des flux migratoires. L'hypothèse défendue ici est que ces deux dynamiques se renforcent. Le gouvernement décide donc de renoncer à une « exception culturelle française » au moment précis où la transformation du marché éducatif africain tend peut-être à la rendre moins indispensable, et où de nombreuses voix à Paris et dans beaucoup de capitales africaines appellent de leurs vœux un reparamétrage des relations entre la France et le continent.

Un marché éducatif africain en pleine recomposition

En Afrique, une demande qui explose, une offre nationale saturée par la démographie

Première donnée à prendre en compte : la démographie. **La population du continent africain devrait doubler d'ici 2050** pour atteindre les 2,4 milliards d'habitants, dont la moitié auront moins de 25 ans. Une partie de cette jeunesse aspire à des études supérieures que les systèmes nationaux ne parviennent pas à absorber. **En Afrique subsaharienne**, 9% seulement des jeunes en âge d'accéder à l'enseignement supérieur y sont effectivement scolarisés et les capacités d'accueil restent structurellement sous-dimensionnées. La mobilité internationale a longtemps contribué à alléger cette tension, mais elle peine face à l'afflux constant d'une jeunesse africaine toujours plus nombreuse et éduquée. En effet, selon certaines estimations, le nombre de jeunes Africains ayant

complété un cycle d'éducation secondaire ou supérieure devrait plus que doubler entre 2020 et 2040 **pour atteindre les 240 millions**. On observe toutefois un infléchissement notable de la capacité du continent, puisqu'**un quart des étudiants mobiles subsahariens** étudient désormais dans d'autres pays africains, signe d'une régionalisation croissante des parcours. Le réflexe de la mobilité vers l'ancienne métropole cesse ainsi d'aller de soi à mesure qu'une offre de proximité se constitue.

De nouveaux fournisseurs, une nouvelle géographie

Cette offre se déploie selon deux logiques distinctes. La première est celle des hubs d'éducation Sud-Sud, en plein développement. En effet, si l'Afrique du Sud et l'Égypte possèdent une tradition d'accueil d'étudiants étrangers, de nouveaux pôles émergent. Au Maroc, par exemple, l'université Mohammed VI Polytechnique s'est donné pour ambition de devenir un pôle de formation des futures élites du royaume, mais également de celles du continent. Accueillant 12% d'étudiants étrangers, dont une grande majorité d'Afrique subsaharienne, elle est aujourd'hui la première université en Afrique du Nord, et la quatrième du continent, dans le classement *Times Higher Education* 2026. Elle entend étendre sa présence vers l'Afrique subsaharienne, notamment avec l'ouverture d'une première antenne en Côte d'Ivoire, à Yamoussoukro. Au Rwanda, la logique affichée est également celle du « hub » d'éducation, et les progrès observés y sont spectaculaires. Entre 2016 et 2024, le pays **a ainsi multiplié par sept** le nombre d'étudiants étrangers (essentiellement africains) accueillis. L'ambition du pays ne s'arrête pas là, puisque Kigali souhaite se positionner comme le pied-à-terre et le point d'entrée privilégié sur le continent d'universités étrangères d'excellence, notamment anglo-saxonnes – à l'image de l'université américaine Carnegie Mellon qui a installé, dès 2011, son campus africain au sein de la Kigali Innovation City et accueille un peu plus de 320 étudiants africains en ingénierie et en intelligence artificielle, minutieusement sélectionnés parmi des milliers de candidats et représentant 26 nationalités du continent.

La seconde logique est celle des puissances extérieures qui investissent l'éducation africaine comme un levier d'influence, notamment par des politiques de bourses massives. La Chine, on l'a dit, occupe ici une position dominante. Selon des données réunies par l'**Unesco** en 2020, elle constituait le premier fournisseur de bourses universitaires à l'Afrique, avec environ 12 000 bourses annuelles, soit davantage que les principaux gouvernements occidentaux réunis, quand le Royaume-Uni en offrait de l'ordre de 1100 et la France environ 600. Selon des estimations plus récentes, la Chine accueillait en tout plus de 60 000 étudiants africains en 2024. La Turquie a, quant à elle, déployé une stratégie comparable à travers son programme Türkiye Bursları, entièrement financé, qui reçoit plus de 200 000 candidatures du monde entier par an pour quelque

5000 bourses attribuées, l'Afrique constituant l'une de ses cibles prioritaires. Aujourd'hui, le pays accueille lui aussi **plus de 60 000 étudiants africains**.

Ces acteurs partagent une approche qui consiste à prendre en charge en partie ou en intégralité le coût des études pour attirer les étudiants du continent, ce qui contraste frontalement avec l'orientation que prend la France.

La France repositionne son offre à contretemps

C'est dans ce contexte que la portée du décret apparaît le mieux. Il convient en effet d'appréhender les conséquences de la décision française à l'aune d'une logique tarifaire, appliquée à un marché devenu concurrentiel. Le nouveau tarif place la France dans une position intermédiaire, elle demeure quatre à dix fois moins chère que le monde anglo-saxon, où le Canada facture par exemple entre 20 000 et 50 000 dollars canadiens selon l'université et la province. Elle devient en revanche sensiblement plus onéreuse que certaines destinations européennes, à commencer par l'Allemagne, qui ne facture aucun frais de scolarité dans quinze de ses seize Länder. L'atout historique de la France auprès des familles africaines, qui associait la qualité d'un enseignement francophone à un coût d'accès très faible, se trouve donc affaibli sans que le pays accède pour autant à un positionnement haut de gamme.

Le repositionnement français passe aussi par une autre voie, celle de la délocalisation des grandes écoles vers le continent. Le Maroc est ainsi devenu un avant-poste de l'expansion africaine des grandes écoles françaises. Le réseau Africa Sup fédère par exemple huit grandes écoles françaises et marocaines implantées au Royaume, parmi lesquelles Centrale Casablanca et le campus de l'Essec ouvert près de Rabat en 2017, dont la vocation continentale se vérifie puisqu'un tiers des étudiants du campus marocain de Centrale viennent d'Afrique subsaharienne. Cette stratégie demeure cependant embryonnaire et connaît certaines limites. Elle reste tout d'abord concentrée sur des géographies restreintes (Maroc essentiellement, Tunisie, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud) et s'adresse à une élite puisque le diplôme et le tarif y sont comparables à ceux pratiqués en France. Aller vers les étudiants africains plutôt que les faire venir constitue donc une orientation possible, mais qui ne concerne qu'une fraction restreinte de la demande captée essentiellement par les grandes écoles, et ne compense pas le renchérissement de l'accès aux universités françaises.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

Abonnez-vous

Choose France, symptôme du recalibrage des relations Afrique-France ?

De la faveur au droit commun ?

Pendant des décennies, la France a réservé à ses étudiants extracommunautaires un traitement qui les rapprochait de ses propres ressortissants, puisqu'ils s'acquittaient des mêmes droits d'inscription, de l'ordre de quelques centaines d'euros. Cette quasi-gratuité n'avait rien d'anodin pour les étudiants africains, principale population bénéficiaire. Elle prolongeait dans le champ universitaire une relation pensée comme privilégiée, faite de coopération, de solidarité francophone et d'une continuité avec l'histoire partagée. En généralisant les frais différenciés, le décret y met un terme. Le ministre de l'Enseignement supérieur l'a formulé sans détour en posant que la règle redevient celle des droits différenciés et l'exonération l'exception. L'inversion est revendiquée comme un retour à la norme.

Cette norme se décline sur deux plans qui se confortent. Sur le plan budgétaire, le gouvernement invoque l'équité et la soutenabilité, en rappelant que les nouveaux tarifs ne couvrent encore qu'une fraction du coût réel de la formation, lequel reste assumé par le contribuable français. Sur le plan de la comparaison internationale, la mesure rapproche la France du modèle dominant en Occident, celui des droits modulés selon la nationalité, déjà en vigueur au Royaume-Uni comme dans les pays nordiques. Si la France demeurera effectivement en dessous de la moyenne de ses voisins, elle cesse ainsi d'être une exception à l'égard de l'Afrique.

Reste à savoir ce que recouvre ce mot de normalisation. Dans une acception positive, il désigne une relation parvenue à maturité, fondée sur une réciprocité assumée entre partenaires égaux, débarrassée de la dimension paternaliste qui faisait de l'étudiant africain un cas à part. C'est le registre dans lequel s'inscrit le discours français sur l'Afrique depuis plusieurs années, celui d'un rééquilibrage et d'une sortie des logiques antérieures. D'un point de vue moins optimiste, la normalisation signifie l'effacement d'une attention particulière, le moment où l'Afrique devient pour la France un interlocuteur parmi d'autres, traité avec la même distance que le reste du monde. Le décret peut donc se lire comme l'aboutissement d'une relation apaisée ou, *a contrario*, comme le symptôme d'un désengagement, et c'est cette ambivalence qui en fait l'intérêt.

Le filigrane migratoire

La justification officielle de la mesure est financière, mais elle s'inscrit dans un contexte où la question migratoire occupe une place centrale sur la scène politique française. **L'immigration étudiante** est devenue depuis 2022 le premier motif d'admission au séjour en France, devant le motif familial longtemps majoritaire. Les volumes en témoignent, avec environ 110 000 premiers titres délivrés pour motif étudiant en 2024, soit un tiers des primo-délivrances et une **hausse de 70% en dix ans**. Dès lors que les étudiants constituent la principale porte d'entrée sur le territoire et qu'une majorité d'entre eux décident de **s'y établir** à l'issue de leurs études, agir sur leurs conditions d'accueil revient à agir sur les flux eux-mêmes. Le décret participe donc d'un infléchissement plus large que résume la formule « accueillir moins pour accueillir mieux », devenue courante dans le débat public, réactivant les sempiternels débats sur l'« immigration choisie ».

D'autres mesures accompagnent la hausse des droits. La suppression des aides au logement pour les étudiants étrangers non boursiers, votée en parallèle, renforce le signal d'un resserrement des conditions de séjour. La politique éducative et la politique migratoire se rejoignent ici et, comme l'Afrique est le premier réservoir d'étudiants étrangers en France, encadrer cette mobilité revient pour une large part à encadrer la relation avec le continent. La mesure budgétaire fonctionne ici comme un instrument de gestion des entrées, ce qui éclaire la portée diplomatique, politique et sociale d'une décision présentée comme purement technique et économique.

Le contrecoup d'une relation déséquilibrée

L'effet attendu de la mesure mérite d'être interrogé au regard des besoins démographiques de la France elle-même. Dans un pays vieillissant, dont la population active se contracte et où plusieurs secteurs peinent à recruter, l'apport migratoire africain ne relève pas de la variable d'ajustement temporaire mais davantage d'une « ressource » durable. Renchérir le coût des études n'inversera pas cette dépendance de fond. Selon toute vraisemblance, les ressortissants africains continueront de venir en France, parce que la France en a besoin, mais une part d'entre eux empruntera d'autres voies que celle des études, à mesure que l'accès à l'université se fermera aux familles aux revenus intermédiaires.

Or la voie étudiante présentait une vertu que les autres canaux n'offrent pas au même degré, une voie d'intégration privilégiée. Les données du ministère de l'Intérieur montrent que les étudiants d'Afrique francophone prolongent fréquemment leur séjour ou basculent vers un statut économique ou familial, ce qui en fait une population déjà formée par le système français, familière de sa langue, de ses codes et de ses réseaux au moment où elle s'installe. La France finançait donc

une partie de cette formation par la quasi-gratuité, et recueillait en retour un capital humain socialisé chez elle. En supprimant ce soutien, elle ne tarit pas le flux des talents africains, mais elle se retire de la phase d'intégration par l'université.

C'est en cela que la mesure risque de se retourner contre ses objectifs affichés. Le coût de la formation se déplace vers les États et les familles d'Afrique, déjà confrontés à des systèmes universitaires saturés, tandis que la France conserve la possibilité d'attirer ces diplômés une fois leurs études achevées ailleurs. La fuite des cerveaux ne s'interrompt pas et pourrait même s'accélérer, à ceci près que la France n'en assumera plus la part de financement qui lui revenait. Pour les États africains, la double charge est manifeste, puisqu'ils forment à leurs frais des cadres qui partiront ensuite servir d'autres économies. On peut parier que cette asymétrie nourrira du ressentiment, rompant avec le discours de partenariat d'« égal à égal » prôné par Emmanuel Macron et qui alimente précisément la contestation de la présence française que le recalibrage prétendait apaiser.

Francophonie en jeu et recomposition des partenariats

La mesure comporte enfin une dimension linguistique et culturelle que la justification budgétaire laisse dans l'ombre. Les années récentes avaient vu progresser le nombre d'étudiants venus d'Afrique anglophone arrivant sur le territoire, **le Nigeria** offrant l'exemple le plus net d'une croissance forte. En renchérissant le coût des études, le décret effrite le côté attractif français, car un étudiant nigérian ou ghanéen qui doit désormais payer un tarif comparable à celui d'une université britannique n'a plus vraiment de raison de préférer l'Hexagone, dont il ne maîtrise pas la langue et où il ne dispose pas des réseaux que peuvent posséder les étudiants des anciennes colonies. La conquête engagée dans l'Afrique anglophone risque ainsi de s'interrompre au moment où elle commençait à porter ses premiers fruits.

Ce décret touche – voire abîme – l'espace francophone. La perspective d'étudier en France constituait une incitation puissante à apprendre et à entretenir le français, perçu comme la clé de mobilité et de réussite. Affaiblir cette perspective revient à retirer une part de la valeur d'usage du français, dans des régions où elle est déjà contestée. **Le Maghreb en offre l'illustration la plus parlante**, avec une jeunesse de moins en moins francophone et un basculement croissant vers l'anglais, encouragé par les politiques éducatives nationales. Or rien n'indique que cette dynamique demeurera circonscrite à ces zones. Elle peut s'étendre à des géographies longtemps tenues pour des bastions, du Sahel à l'Afrique de l'Ouest, où l'attachement au français reposait en partie sur la promesse d'un avenir adossé à la France.

La montée des pôles continentaux avive cette possibilité. Les institutions d'excellence qui structurent désormais le marché africain, de l'université Mohammed VI Polytechnique à l'antenne rwandaise de Carnegie Mellon, dispensent leurs enseignements en anglais, devenu la langue de référence de la formation des élites scientifiques et techniques du continent. Une élite sahéenne ou ouest-africaine qui se formerait demain à Rabat, à Kigali ou à Pékin n'aurait aucune nécessité de passer par le français, et il n'est nullement acquis que les futurs dirigeants de ces régions soient francophones. La langue suit les parcours de formation, et ces parcours se détournent progressivement de l'Hexagone.

Que Paris ait conscience de ce risque, l'exonération consentie aux étudiants libanais le laisse penser. La **décision d'exonérer les étudiants du pays du Cèdre** des frais d'inscription, prise en avril 2026 lors de la visite du Premier ministre Nawaf Salam, traduit le souci de préserver un foyer francophone stratégique. Le geste révèle que la France sait articuler frais d'inscription et enjeux d'influence quand elle le décide, et qu'elle traite la question au cas par cas plutôt que par principe. L'absence d'un dispositif équivalent pour l'Afrique francophone n'en devient que plus significative. Soit cette absence procède d'un angle mort, et il reste à le corriger. Soit elle traduit un arbitrage, le constat implicite que la France n'a plus les moyens ou l'ambition de peser sur la formation des élites africaines, et que ce retrait est assumé. Quelle que soit l'hypothèse retenue, la démographie en fixera l'enjeu. La jeunesse africaine constituera, dans les décennies qui viennent, la principale réserve de talents et de croissance de la planète, et se priver de l'accueillir revient sans doute à tourner le dos à l'avenir.

Conclusion

Le décret Choose France est présenté comme une mesure d'équité budgétaire et d'attractivité. Cependant, il apparaît comme bien davantage. Il prend acte, sans le dire, d'un marché de l'enseignement supérieur africain qui s'est émancipé de ses anciennes dépendances, où la France n'est plus le passage obligé pour les élites, et où des hubs continentaux et des puissances extérieures construisent une offre concurrente et souvent subventionnée pour attirer les jeunes cerveaux africains. Il acte également un recalibrage de la relation entre l'Afrique et la France, dans lequel le « traitement de faveur » historique cède la place à un droit commun extracommunautaire, au nom d'une normalisation que l'on peut lire comme une maturité retrouvée ou comme un désengagement consenti.

L'ambiguïté n'est pas neutre. Selon la lecture que l'on en fait, le décret prépare soit une relation refondée sur la réciprocité, soit une accélération d'un mouvement de retrait dont la France pourrait porter le coût plus longtemps qu'elle ne l'anticipe. Le pari implicite est que la maîtrise des flux

migratoires et l'économie de quelques centaines de millions d'euros valent mieux que la conservation d'un canal qui, par sa lenteur même, produisait du capital humain socialisé et entretenait une langue. Ce pari oublie que les flux ne se tariront pas, que la France continuera d'avoir besoin de la jeunesse africaine, et qu'elle perdra simplement le contrôle qu'elle exerçait en matière de formation. Les diplômés viendront alors plus tard, formés ailleurs, dans d'autres langues, par d'autres réseaux.

Quelques pistes en découlent, pour qui voudrait reprendre la main sans renoncer à l'objectif de soutenabilité. Les filières francophones et l'Afrique subsaharienne mériteraient une sanctuarisation explicite, à l'image du geste consenti aux étudiants libanais. L'articulation entre politique étudiante et besoins de main-d'œuvre gagnerait à être assumée, en reconnaissant que former chez soi vaut mieux qu'importer après coup. Enfin, la concertation avec les États africains sur les coûts et les bénéfices partagés de la mobilité offrirait un cadre pour sortir du face-à-face entre fermeture et dépendance.

Reste une question. En soldant son exception éducative, la France fait-elle le pari d'une relation africaine apaisée et adulte, ou prend-elle acte d'une influence qu'elle ne veut ou ne peut plus défendre ? La démographie ne ment pas, et c'est elle qui tranchera. La jeunesse africaine sera l'une des principales forces de notre siècle, et la place que la France y tiendra dépendra moins des tarifs universitaires que de la cohérence avec laquelle elle saura, ou non, lier ses choix budgétaires à sa vision du monde.